



**Plateforme intergouvernementale  
scientifique et politique sur la  
biodiversité et les services  
écosystémiques**

Distr. générale  
5 septembre 2024

Français  
Original : anglais

---

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique  
et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

**Onzième session**

Windhoek, 10–16 décembre 2024

Point 8 de l'ordre du jour provisoire\*

**Renforcement des capacités, consolidation de la base  
de connaissances et appui à l'élaboration des politiques**

**Renforcement des capacités, consolidation de la base  
de connaissances et appui à l'élaboration des politiques\*\***

**Note du secrétariat**

**Introduction**

1. Dans sa décision IPBES-10/1, à la section VII, la Plénière a prorogé les mandats des équipes spéciales sur le renforcement des capacités (pour la mise en œuvre de l'objectif 2 du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030), la gestion des données et des connaissances (pour la réalisation de la composante de l'objectif 3 a) relative à la gestion des données et des connaissances), les systèmes de savoirs autochtones et locaux [pour la réalisation de l'objectif 3 b)] et les scénarios et modèles [pour la réalisation de l'objectif 4 b)], et a approuvé les plans de travail pour la réalisation de ces objectifs.
2. Le mandat général des équipes spéciales, énoncé dans l'annexe II de la décision IPBES-7/1, prévoit que chaque équipe doit, entre autres, faire régulièrement rapport sur l'état d'avancement de ses activités et, en consultation avec le Groupe d'expert(e)s multidisciplinaire et le Bureau, élaborer et mettre à jour un plan de travail qui définit clairement des échéances et des produits au regard des sujets et objectifs pertinents énoncés dans le programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030, de sorte que la Plénière puisse régulièrement l'examiner.
3. Dans sa décision IPBES-10/1, la Plénière a également approuvé les plans de travail pour la mise en œuvre de la composante de l'objectif 3 a) relative à la facilitation de la production de connaissances, ainsi que de l'objectif 4 a) relatif aux travaux avancés sur les moyens d'action, les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques. La Plénière a chargé le Groupe d'expert(e)s multidisciplinaire de superviser et de participer à la mise en œuvre de ces plans de travail. En outre, la Plénière a prié la Secrétaire exécutive d'inviter les membres, les observateur(ice)s et les parties prenantes à communiquer leurs vues sur le rôle futur de la fonction d'appui à l'élaboration des politiques et sur les moyens de renforcer la réalisation de l'objectif 4 a), et sur les moyens de renforcer la réalisation de la composante de l'objectif 3 a) relative à la facilitation de la production de connaissances.

---

\* IPBES/11/1.

\*\* La version anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

4. Le présent document est organisé comme suit :
- a) La section I contient des informations sur le processus suivi pour définir le rôle futur de la fonction d'appui à l'élaboration des politiques et sur les moyens de renforcer cette fonction, qui sont présentées dans la note de cadrage figurant à l'annexe I, y compris des options de dispositifs institutionnels appropriés visant à appuyer la réalisation de l'objectif 4 a) du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030 ;
  - b) La section II contient des informations sur les moyens de renforcer la réalisation de l'objectif 3 a) du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030, relatif à la facilitation de la production de connaissances ;
  - c) Les annexes II à VII présentent les plans de travail pour la réalisation des objectifs 2,3 et 4 pour la période intersessions 2024–2025 ;
  - d) L'annexe VIII contient des indicateurs d'aide à la mise en œuvre efficace des plans de travail.

## **I. Renforcement de la fonction d'appui aux politiques**

5. Les travaux relatifs à la fonction d'appui aux politiques ont commencé dans le cadre du premier programme de travail de la Plateforme (2014–2018) et se sont poursuivis (à compter de 2019) dans le cadre du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030. Ce dernier comprenait trois objectifs se rapportant à la fonction d'appui aux politiques : outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques [objectif 4 a)] ; scénarios et modèles [objectif 4 b)] ; et conceptualisation de diverses valeurs [objectif 4 c)].
6. Les travaux sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques au titre de l'objectif 4 a), en particulier, ont menés par un groupe d'expert(e)s durant le premier programme de travail, et par une équipe spéciale durant les trois premières années du programme de travail pour la période allant jusqu'en 2030 (2019–2023). Ils ont principalement porté sur : le développement d'un « portail d'aide à l'élaboration des politiques » étant donné que le premier programme de travail de la Plateforme prévoyait un « catalogue d'outils d'appui aux politiques et de méthodes » parmi ses produits ; le développement d'orientations destinées aux auteur(ric)e(s) sur l'évaluation des outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques, qui comprenaient une typologie des outils et méthodes d'élaboration des politiques ; la tenue de dialogues régionaux pour aider les correspondant(e)s nationaux(ales) et les parties prenantes à utiliser les évaluations de la Plateforme déjà réalisées ; la conduite d'une enquête régulière sur les modalités d'utilisation par les membres et les parties prenantes des évaluations et d'autres produits de la Plateforme.
7. Le plan de travail pour l'objectif 4 a) relatif à l'appui à l'élaboration des politiques au cours de la période intersessions 2023–2024 comprenait les activités suivantes visant à faciliter le dialogue sur le rôle futur de la fonction d'appui à l'élaboration des politiques et ses objectifs connexes dans le programme de travail :
- a) La diffusion en temps voulu par le secrétariat, auprès des membres de la Plateforme, des expert(e)s et des parties prenantes concernées, d'un appel à contributions sur le rôle futur de la fonction d'appui à l'élaboration des politiques, les dispositions institutionnelles, les projets de mandats et les moyens de renforcer la réalisation de l'objectif 4 a) ;
  - b) La facilitation des échanges en ligne avec les correspondant(e)s nationaux(ales), les expert(e)s et les autres parties prenantes concernées, et le lancement de dialogues aux réunions en présentiel pertinentes, y compris des sessions consacrées aux futures dispositions institutionnelles et aux projets de mandats ([par exemple, dans le cadre de la réunion de dialogue en présentiel avec les correspondant(e)s nationaux(ales)] ;
  - c) La rédaction d'une note de cadrage sur le rôle futur de la fonction d'appui à l'élaboration des politiques et sur les moyens de renforcer la réalisation de l'objectif 4 a), à la lumière des contributions reçues, pour examen externe par les membres de la Plateforme, les expert(e)s et les parties prenantes concernées ;
8. Conformément à la décision IPBES-10/1, une notification a été adressée aux membres de la Plateforme, aux observateur(ric)e(s) et à d'autres parties intéressées le 17 octobre 2023. Dans la notification, des contributions étaient demandées sur quatre éléments : précision du champ d'application et clarification des buts de l'objectif 4 a) ; recensement des types d'activités/produits nécessaires à la réalisation de l'objectif 4 a) et de l'échelle à laquelle il convenait de les mettre en œuvre ; recensement des types d'impacts ciblés pour ces activités/produits ; recensement

des options de dispositions et de mécanismes institutionnels pour faciliter la réalisation des produits. Les contributions initiales étaient demandées au plus tard pour le 30 novembre 2023 et ont servi de base aux discussions sur le renforcement de l'objectif 4 a) lors de l'atelier des correspondant(e)s nationaux(ales) de la Plateforme tenu du 5 au 7 décembre 2023. La date limite d'envoi des contributions définitives était fixée au 12 janvier 2024.

9. Sur la base de ces contributions, une note de cadrage présentant les activités possibles, l'impact souhaité et les options de réalisation (y compris un projet de mandat pour une équipe spéciale) a été présentée en vue d'un examen externe par les membres, les observateur(ric)e(s) et les parties intéressées en avril et mai 2024. Plusieurs dialogues régionaux en ligne se sont tenus du 8 au 12 avril 2024 pour présenter la note de cadrage. Des observations ont été reçues de la part des autorités de onze territoires, à savoir l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la Hongrie, le Japon, la Norvège, la Tchéquie et l'Union européenne, ainsi que de vingt-trois parties intéressées. Certaines observations avalisaient les activités proposées ; certaines suggéraient des activités supplémentaires ; et d'autres demandaient des informations complémentaires sur les options présentées en matière de dispositions institutionnelles. Le Bureau et le Groupe d'expert(e)s multidisciplinaire ont tenu compte des observations lors de la révision de la note de cadrage. La version définitive, qui comporte des options concernant les dispositions institutionnelles, est présentée à l'annexe I, pour examen par la Plénière à sa onzième session.

10. Sur la base de la note de cadrage, des plans de travail ont été élaborés pour les périodes intersessions 2024–2025 (figurant à l'annexe VI, pour examen par la Plénière), 2025–2026 et 2026–2027 (figurant dans le document IPBES/11/INF/17, pour information).

## II. Renforcement des moyens de favoriser la production des connaissances

11. Conformément à la décision IPBES-10/1, la notification EM/2024/12 a été publiée le 15 mars 2024, invitant les gouvernements, les organisations et les autres parties intéressées à communiquer leurs vues sur les moyens de renforcer la réalisation de l'objectif 3 a) du programme de travail de la Plateforme pour la période allant jusqu'à 2030, en particulier concernant la facilitation de la production de connaissances, au plus tard le 5 mai 2024.

12. Au total, 13 contributions ont été reçues, dont six émanaient des autorités de différents territoires, à savoir l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Éthiopie, la Libye, le Royaume-Uni et l'Union européenne.

13. Compte tenu des contributions reçues, les éléments suivants pourraient être pris en compte pour renforcer la réalisation de la composante de l'objectif 3 a) relative à la facilitation de la production de connaissances :

a) Renforcement des dialogues, de la communication et de la sensibilisation afin de favoriser la production de nouvelles connaissances, notamment auprès des gouvernements, de la communauté scientifique, des organismes de financement de la recherche, des professionnel(le)s, des peuples autochtones et communautés locales, des accords multilatéraux relatifs à l'environnement concernés et d'autres organisations et processus pertinents. Parmi les mesures envisagées, on citera :

- i) L'élaboration de supports de communication, par exemple des fiches d'information spécifiques sur les lacunes en matière de connaissances recensées dans les évaluations déjà réalisées, ou d'un ensemble de présentations, accessibles au public, pouvant être utilisées et diffusées par les parties prenantes ;
- ii) L'organisation de réunions de dialogue, ou l'apport de contributions à celles-ci, afin de présenter des lacunes recensées en matière de connaissances et les besoins des évaluations à venir, et notamment des réunions de dialogue :
  - a. Avec des organismes de financement de la recherche ;
  - b. Avec des gouvernements, en incitant les correspondant(e)s nationaux(ales) de la Plateforme à transmettre l'invitation à des représentant(e)s concerné(e)s de leur pays, y compris les correspondant(e)s nationaux(ales) d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement concernés, et en insistant sur les lacunes présentant un intérêt particulier sur le plan des politiques dans le cadre

- de processus nationaux ou internationaux (par exemple, la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal) ;
- c. Dans le cadre de webinaires ouverts, en y invitant des chercheur(se)s et des universitaires ;
  - d. Avec des peuples autochtones et communautés locales, en collaboration avec l'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux, en se concentrant plus particulièrement sur les lacunes en matière de savoirs autochtones et locaux.
- b) Poursuite du développement de la base de données en ligne sur les lacunes recensées dans les connaissances, afin d'améliorer l'interface utilisateur et les fonctionnalités ;
- c) Communication anticipée des besoins en matière de connaissances et des calendriers des nouvelles évaluations, y compris la date butoir pour la transmission de nouveaux documents. Ces éléments peuvent inclure :
- i) Le recensement de besoins globaux en matière de connaissances dans le cadrage d'une évaluation ;
  - ii) Des webinaires sur les besoins globaux en matière de connaissances et le calendrier des nouvelles évaluations, une fois la décision prise par la Plénière de commencer l'évaluation ;
  - iii) La publication et la mise à jour régulière des derniers calendriers en date des évaluations en cours et à venir sur le site Web de la Plateforme ;
- d) Collecte d'informations sur des initiatives qui contribuent à la production de nouvelles connaissances en réponse aux lacunes recensées par la Plateforme. On pourra, par exemple, publier un appel à communications pour d'éventuelles contributions portant sur la production de nouvelles connaissances, répondant aux lacunes recensées en matière de connaissances dans les évaluations déjà réalisées par la Plateforme. La liste des contributions reçues pourrait figurer sur le site Web de la Plateforme ;
- e) Poursuite de la collaboration concernant d'autres objectifs du programme de travail de la Plateforme pour la période allant jusqu'à 2030, en particulier :
- i) L'objectif 2 sur le renforcement des capacités, l'objectif 3 b) sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux et l'objectif 4 a) sur les outils et méthodes d'élaboration des politiques en ce qui concerne l'organisation de réunions de dialogue ;
  - ii) L'objectif 3 a) sur la gestion des connaissances et des données pour une meilleure gestion de la base de données en ligne réunissant les lacunes recensées en matière de connaissances ;
  - iii) L'objectif 5 sur la mobilisation des parties prenantes et la communication pour faire largement connaître les lacunes recensées dans les connaissances au moyen de ses canaux de communication et lors d'événements de mobilisation des parties prenantes.

14. Sur la base de ces éléments, des projets de plans de travail ont été élaborés pour les périodes intersessions 2024–2025, 2025–2026 et 2026–2027, comme indiqué à l'annexe IV et dans le document IPBES/11/INF/16.

### **III. Plans de travail pour la période allant jusqu'à la douzième session de la Plénière, en 2025**

15. La Plénière sera invitée à examiner, à sa onzième session, six plans de travail pour la réalisation des objectifs 2, 3 et 4 du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030 pour la période intersessions 2024–2025. Les plans de travail figurent dans les annexes II à VII de la présente note. Ils indiquent les dates des périodes intersessions pour chaque activité, sachant que ces dates sont provisoires et peuvent être modifiées. En outre, des projets de plans de travail pour la période intersessions 2025–2026 et la période 2026–2027 ont été fournis pour l'information de la Plénière dans les documents d'information respectifs.

16. Outre les activités spécifiques décrites dans les plans de travail, chaque équipe de travail prévoit de tenir des réunions en présentiel afin de coordonner ses travaux durant les deux périodes intersessions. Chaque équipe spéciale a tenu une réunion en présentiel pendant la période intersessions

---

2023–2024 afin que les équipes nouvellement sélectionnées puissent commencer leurs travaux.  
Pour la période intersessions 2024–2025, les travaux seront menés en ligne.

17. La Plénière recevra, à sa douzième session :
- a) Pour examen :
    - i) Une version révisée des plans de travail des équipes spéciales pour la période intersessions 2025–2026 ;
  - b) Pour information :
    - i) Un rapport sur la mise en œuvre des activités pour la période intersessions 2024–2025 ;
    - ii) De nouvelles versions révisées des projets de plans de travail des équipes spéciales pour les périodes intersessions 2025–2026 et 2027–2028.

## Annexe I

### Note de cadrage sur le renforcement de la fonction d'appui aux politiques de la Plateforme

#### I. Définition de la portée de la fonction d'appui aux politiques de la Plateforme

1. La résolution portant création de la Plateforme énumère les quatre fonctions interdépendantes et complémentaires de la Plateforme. L'une d'entre elles consiste à *appuyer la formulation et l'application des politiques en recensant des outils et des méthodes d'aide*. On retrouve cette fonction dans l'objectif 4 du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030 : identifier et promouvoir l'élaboration et l'utilisation de moyens d'action, d'outils d'appui à l'élaboration des politiques et des méthodes dans les domaines de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques.

2. La portée de cette fonction est délimitée par les principes de fonctionnement de la Plateforme, et en particulier la nécessité de donner des informations utiles à l'élaboration des politiques sans donner d'avis prescriptifs. Il est en outre crucial d'éviter le chevauchement des efforts avec des travaux existants, notamment les travaux menés au titre de la Convention sur la diversité biologique et les initiatives en faveur du développement de stratégies et de plans d'action nationaux pour la diversité biologique et de leur mise en œuvre au niveau national. Il est clairement précisé dans les fonctions de la Plateforme que celle-ci ne doit pas entreprendre de nouvelles recherches ; par conséquent, le champ d'application de la fonction d'appui aux politiques ne devrait pas inclure de recherches sur les politiques.

3. Compte tenu de ces limitations, la fonction d'appui aux politiques pourrait couvrir trois dimensions : 1) veiller à ce que les rapports d'évaluation et autres produits de la Plateforme soient utiles à l'élaboration des politiques ; 2) aider les décideur(se)s dans tous les secteurs concernés à utiliser les rapports d'évaluation achevés et les autres produits de la Plateforme ; et 3) encourager les membres, les observateur(ric)e(s) et les autres parties prenantes à mener des activités qui favorisent l'adoption des rapports d'évaluation et autres produits de la Plateforme et optimisent leur impact.

#### II. Activités proposées pour le renforcement de la fonction d'appui aux politiques

4. Les sections qui suivent présentent des activités qui pourraient être menées pour mettre en œuvre les trois dimensions des travaux de de la Plateforme en matière d'appui aux politiques énumérées dans la section précédente.

##### A. Veiller à ce que les rapports d'évaluation et autres produits de la Plateforme soient utiles à l'élaboration des politiques

5. Les activités pourraient inclure :

a) La mise à jour des orientations (<https://files.ipbes.net/ipbes-web-prod-public-files/inline-files/Policy>) destinées aux expert(e)s chargé(e)s de l'évaluation afin de leur indiquer comment présenter et évaluer l'efficacité des politiques dans les évaluations de la Plateforme, en s'appuyant sur les méthodes utilisées dans le cadre d'évaluations récemment terminées, avec des exemples ;

b) La fourniture d'un appui aux expert(e)s pour l'application de ces orientations ;

c) La formation des expert(e)s au début de chaque évaluation sur les besoins et le processus d'élaboration des politiques afin de mieux les sensibiliser à la pertinence de leurs travaux au regard de l'élaboration des politiques. Les formations pourraient inclure, selon qu'il conviendra, des exposés présentés par les secrétariats d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement, par exemple un exposé du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ;

d) La révision de projets de rapports de cadrage et de projets de chapitres de rapports d'évaluation qui présentent les politiques possibles ;

49 e) La promotion de la participation d'expert(e)s de l'élaboration des politiques,  
 50 de professionnel(le)s et de détenteur(rice)s de connaissances aux évaluations de la Plateforme,  
 51 y compris en tant qu'expert(e)s-examineur(rice)s.

52 **B. Aider les décideur(se)s dans tous les secteurs concernés à utiliser**  
 53 **les rapports d'évaluation achevés et les autres produits de la Plateforme**

54 6. Les activités pourraient inclure :

55 a) L'appui à la rédaction, par les auteur(e)s d'évaluations, de fiches d'information claires  
 56 et concises pour chaque rapport d'évaluation de la Plateforme, à l'aide d'informations figurant dans  
 57 le rapport, qui pourraient porter sur :

58 i) Des régions géographiques ;

59 ii) Des thèmes ciblant des secteurs donnés présentant un intérêt pour la portée  
 60 de l'évaluation ;

61 iii) Des instruments relatifs aux politiques, leur efficacité dans différents contextes  
 62 et les outils connexes d'appui à l'élaboration des politiques, ainsi  
 63 que des informations sur leur mise en œuvre ;

64 iv) Des politiques possibles recensées dans le rapport d'évaluation ;

65 b) La conduite, à des intervalles réguliers, d'enquêtes sur l'utilisation et l'efficacité  
 66 des rapports d'évaluation dans l'élaboration des politiques aux niveaux national et infranational, afin  
 67 de guider les activités visant à encourager l'utilisation des rapports d'évaluation de la Plateforme.  
 68 Les enseignements tirés seraient réunis et largement diffusés ;

69 c) La communication d'informations aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement  
 70 concernés, à d'autres processus intergouvernementaux et aux organisations internationales concernées  
 71 sur les évaluations en cours de production et sur les résultats d'évaluations déjà réalisées  
 72 par la Plateforme, en coordonnant les contributions d'expert(e)s à leurs processus et en communiquant  
 73 avec les secrétariats ;

74 d) L'appui aux membres, par l'intermédiaire de leurs correspondant(e)s nationaux(ales),  
 75 ainsi qu'aux observateur(rice)s et aux autres parties prenantes, pour l'organisation d'activités  
 76 de promotion des rapports d'évaluation de la Plateforme, y compris en marge de réunions d'accords  
 77 multilatéraux relatifs à l'environnement concernés, d'autres processus intergouvernementaux  
 78 et d'organisations internationales concernées, notamment par la communication d'informations  
 79 et de supports de sensibilisation, et par la recherche d'expert(s) de la Plateforme susceptibles  
 80 de participer à ces manifestations ;

81 e) L'élaboration, par les groupes d'appui technique aux évaluations de la Plateforme  
 82 en cours de préparation, en collaboration avec le secrétariat, de supports, et notamment  
 83 de présentations, que les membres, en particulier leurs correspondant(e)s nationaux(ales),  
 84 les observateur(rice)s et les autres parties prenantes pourraient utiliser pour informer les acteurs  
 85 des secteurs concernés sur la portée, l'échelle, l'importance et le déroulement des évaluations  
 86 de la Plateforme. Les documents seraient mis à disposition sur le site Web de la Plateforme ;

87 f) L'organisation de dialogues en ligne, en collaboration avec l'équipe spéciale  
 88 sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux, avec des membres des peuples autochtones  
 89 et communautés locales sur l'utilité des rapports d'évaluation pour permettre à ces derniers de faire  
 90 part de leurs expériences dans le cadre de l'élaboration des politiques ;

91 g) L'organisation de dialogues en ligne avec les correspondant(e)s nationaux(ales),  
 92 les observateur(rice)s et les autres parties prenantes pour leur permettre de partager leurs expériences  
 93 de l'utilisation des rapports d'évaluation de la Plateforme dans l'élaboration des politiques et la prise  
 94 de décisions aux niveaux régional, national et infranational, en mettant l'accent sur les politiques  
 95 possibles recensées dans les rapports et sur l'utilité des rapports d'évaluation pour certains secteurs ;

96 h) La diffusion des conclusions des rapports d'évaluation de la Plateforme, en veillant  
 97 à ce qu'elles incluent les politiques possibles recensées dans les rapports, en collaboration avec  
 98 les équipes spéciales chargées du renforcement des capacités et de la gestion des connaissances et avec  
 99 le secrétariat ;

- 100 i) La conduite d'une réflexion sur des moyens de suivre de manière systématique  
 101 les impacts des évaluations de la Plateforme, y compris leur utilisation dans des lois, réglementations,  
 102 politiques, décisions, engagements, investissements, réseaux, initiatives, idées, recherches, techniques  
 103 et supports pédagogiques ;
- 104 j) La conduite d'une réflexion sur des moyens par lesquels la fonction d'appui  
 105 aux politiques peut continuer d'appuyer les autres équipes spéciales du programme de travail.

106 **C. Encourager les membres, les observateur(rice)s et les autres parties**  
 107 **prenantes à mener des activités qui favorisent l'adoption des rapports**  
 108 **d'évaluation et autres produits de la Plateforme et leur impact**

- 109 7. Les membres, les observateur(rice)s et les autres parties prenantes sont invités à envisager  
 110 les activités suivantes dans leurs domaines respectifs de travail et de responsabilité :
- 111 a) La promotion de la création ou de l'élargissement de plateformes science-politiques  
 112 régionales/nationales axées sur la biodiversité et la conduite d'évaluations nationales périodiques  
 113 des écosystèmes en appui aux travaux de la Plateforme et d'autres processus intergouvernementaux  
 114 concernés et à des priorités régionales ou nationales ;
- 115 b) L'élaboration d'orientations pratiques et l'organisation d'ateliers destinés  
 116 aux correspondant(e)s nationaux(ales) et à d'autres décideur(euse)s portant sur les moyens de traduire  
 117 les politiques possibles décrites dans les rapports d'évaluations de la Plateforme en politiques,  
 118 législations et mesures aux niveaux régional, national et infranational, en tenant dûment compte  
 119 de leurs contextes particuliers ;
- 120 c) L'organisation d'ateliers visant à favoriser la collaboration intersectorielle dans la mise  
 121 en œuvre des politiques possibles décrites dans les rapports d'évaluations de la Plateforme, y compris  
 122 avec le secteur privé ;
- 123 d) Le développement de formations à la fois formelles et informelles axées  
 124 sur l'utilisation des évaluations et produits de la Plateforme dans différentes situations politiques ;
- 125 e) L'élaboration de fiches d'information et d'autres supports encourageant l'adoption  
 126 des rapports d'évaluation et autres produits de la Plateforme dans différents contextes de politiques.

127 **III. Dispositions institutionnelles possibles pour la mise en œuvre**  
 128 **de la fonction d'appui aux politiques de la Plateforme**

- 129 8. Trois types de dispositions institutionnelles possibles ont été recensés pour soutenir  
 130 les activités à mener au titre de la fonction d'appui aux politiques de la Plateforme. Les trois scénarios  
 131 sont les suivants :
- 132 a) **Les activités menées dans le cadre de la fonction d'appui aux politiques sont**  
 133 **pleinement intégrées aux plans de travail prévus pour d'autres objectifs du programme**  
 134 **de travail, tels que le renforcement des capacités, la facilitation de la production**  
 135 **de connaissances ou les savoirs autochtones et locaux, ou font partie des évaluations**  
 136 **de la Plateforme en cours de préparation.** Les activités seraient menées par l'équipe ou le groupe  
 137 d'expert(e)s concerné avec l'appui du Groupe d'appui technique correspondant ou du secrétariat  
 138 de la Plateforme. Les activités portant sur le dialogue avec des accords multilatéraux relatifs  
 139 à l'environnement, d'autres processus intergouvernementaux et des organisations internationales  
 140 seraient portées par le secrétariat de la Plateforme.
- 141 *Calendrier* : la mise en place de cette solution ne demanderait pas de temps supplémentaire.  
 142 Les activités s'inscriraient dans les plans de travail d'autres équipes spéciales. Étant donné  
 143 que les équipes spéciales ont déjà été constituées et les groupes d'appui technique établis à la suite  
 144 de la dixième session de la Plénière, la mise en œuvre peut commencer immédiatement après  
 145 la onzième session de la Plénière.
- 146 *Budget annuel* : pas de coûts pour un groupe d'appui technique ou une équipe spéciale supplémentaire.  
 147 En fonction de la charge de travail, il pourrait être nécessaire d'augmenter le budget des groupes  
 148 d'appui technique sur le renforcement des capacités, la facilitation de la production de connaissances  
 149 ou les savoirs autochtones et locaux.



150 b) **Les activités au titre de la fonction d'appui aux politiques sont menées**  
 151 **sous la supervision et avec les conseils du Groupe d'expert(e)s multidisciplinaire et du Bureau, et**  
 152 **avec leur participation, et appuyées par un petit groupe d'appui technique dédié.** La supervision  
 153 au quotidien serait assurée par un comité de gestion, composé de quatre membres issus du Groupe  
 154 d'expert(e)s multidisciplinaire et du Bureau. Le comité de gestion assumerait les responsabilités  
 155 figurant dans le mandat de l'équipe spéciale (voir section IV ci-après), encadrant l'exécution des  
 156 activités menées par le groupe d'appui technique. Les activités portant sur le dialogue avec des  
 157 accords multilatéraux relatifs à l'environnement, d'autres processus intergouvernementaux et des  
 158 organisations internationales seraient portées par le secrétariat de la Plateforme.

159 *Calendrier* : la mise en place de cette solution ne demanderait pas de temps supplémentaire. Étant  
 160 donné que les équipes spéciales ont déjà été constituées et les groupes d'appui technique établis  
 161 à la suite de la dixième session de la Plénière, la mise en œuvre peut commencer immédiatement après  
 162 la onzième session de la Plénière. Les modalités de travail avec l'actuel groupe d'appui technique  
 163 pourraient être prolongées jusqu'à la treizième session de la Plénière. Aucune interruption dans  
 164 le soutien apporté par le groupe d'appui technique aux travaux n'est envisagée.

165 *Budget annuel* :

<i>Postes de dépenses</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Budget (en dollars des États-Unis)</i>
Groupe d'appui technique	Journées de travail et frais de voyage du personnel	150 000
<b>Total</b>		<b>150 000</b>

166 c) **Les activités au titre de la fonction d'appui aux politiques sont menées par un petit**  
 167 **groupe d'appui technique spécifique sous la supervision et avec les conseils d'une équipe**  
 168 **spéciale, et avec sa participation.** Le mandat des membres de l'équipe spéciale prendrait fin  
 169 à la treizième session de la Plénière, en même temps que celui des membres des autres équipes  
 170 spéciales de la Plateforme. Un projet de mandat figure à la section IV ci-après. Les activités portant  
 171 sur le dialogue avec des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, d'autres processus  
 172 intergouvernementaux et des organisations internationales seraient portées par le secrétariat  
 173 de la Plateforme.

174 *Délai* : dans le cadre de cette option, il faudrait neuf mois avant le début de l'exécution des activités.  
 175 Après la onzième session de la Plénière, un appel à nomination d'expert(e)s pour intégrer l'équipe  
 176 spéciale serait publié. Le processus de nomination et de sélection des expert(e)s et la constitution  
 177 de l'équipe spéciale, à savoir des réunions introductives et une première réunion en présentiel,  
 178 prennent environ neuf à 10 mois. L'actuel groupe d'appui technique poursuivrait ses travaux pendant  
 179 six mois après la onzième session de la Plénière, période pendant laquelle le secrétariat lancerait  
 180 un appel à manifestation d'intérêt, suivi par la sélection par le Bureau d'une institution pour accueillir  
 181 le groupe d'appui technique et la finalisation des dispositions contractuelles.

182 *Budget annuel* :

<i>Postes de dépenses</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Budget (en dollars des États-Unis)</i>
Groupe d'appui technique	Journées de travail et frais de voyage du personnel	150 000
Réunion annuelle de l'équipe spéciale (15 membres de l'équipe spéciale et 3 membres du Groupe d'expert(e)s multidisciplinaire et du Bureau)	Coûts de la réunion Nombre total de participants : 18, dont 14 pris en charge. Coût par participant(e) : 3 000 dollars des États-Unis	5 000 42 000
<b>Total</b>		<b>197 000</b>

183 9. Un point sera fait sur les dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre de la fonction  
 184 d'appui aux politiques à la treizième réunion de la Plénière.

## 185 IV. **Projet de mandat pour une équipe spéciale**

### 186 A. **Responsabilités**

187 10. L'équipe spéciale sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques supervisera,  
 188 orientera et participera à la réalisation de l'objectif 4 a), « travaux avancés sur les moyens d'action,

189 les outils d'appui à l'élaboration des politiques et les méthodes » du programme de travail glissant  
 190 de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services  
 191 écosystémiques (IPBES) pour la période allant jusqu'en 2030<sup>1</sup>, et agira conformément aux décisions  
 192 pertinentes de la Plénière et de ses organes subsidiaires, notamment en s'appuyant  
 193 sur les enseignements tirés de la réalisation de cet objectif au cours de la période 2019–2023.

194 11. L'équipe spéciale :

195 a) Guidera le secrétariat, y compris le groupe d'appui technique dédié, dans la mise  
 196 en œuvre du plan de travail convenu pour les travaux sur les moyens d'action, les outils et méthodes  
 197 d'appui à l'élaboration des politiques ;

198 b) Fera périodiquement rapport à la Plénière sur les progrès accomplis.

199 12. Le Groupe d'expert(e)s multidisciplinaire et le Bureau assureront la coordination des activités  
 200 et des synergies entre toutes les équipes spéciales et tous les groupes d'expert(e)s de la Plateforme.

## 201 **B. Composition**

202 13. L'équipe spéciale comprendra jusqu'à 13 membres issus des cinq régions de l'ONU, dont  
 203 jusqu'à trois membres du Bureau et du Groupe d'expert(e)s multidisciplinaire, les autres membres  
 204 appartenant à une au moins des catégories suivantes : a) des représentant(e)s d'organisations,  
 205 d'institutions et de centres d'excellence scientifiques nationaux, régionaux et internationaux qualifiés,  
 206 y compris des expert(e)s en savoirs autochtones et locaux<sup>2</sup>, qui sont connu(e)s pour leurs travaux  
 207 et leurs compétences concernant des questions relevant du mandat de l'équipe spéciale et qui sont  
 208 des partenaires ou des collaborateur(ric)e(s) actuel(le)s ou potentiel(le)s pour les activités  
 209 de renforcement des capacités de la Plateforme ;

210 14. Les membres autres que ceux du Bureau et du Groupe d'expert(e)s multidisciplinaire seront  
 211 sélectionné(e)s conformément au processus de sélection décrit dans les procédures d'établissement  
 212 des produits de la Plateforme<sup>3</sup>. Leur mandat expirera à la clôture de la troisième session de la Plénière  
 213 suivant leur sélection, avec possibilité de réélection. La sélection des membres devrait tenir compte  
 214 de la nécessité d'assurer la continuité des travaux de l'équipe spéciale.

215 15. À la discrétion de la coprésidence de l'équipe spéciale et après consultation du Bureau,  
 216 un nombre limité d'expert(e)s supplémentaires pourront également être invité(e)s à participer  
 217 à l'équipe spéciale en qualité de personnes-ressources.

## 218 **C. Mode de fonctionnement**

219 16. L'équipe spéciale sera coprésidée par des membres du Bureau ou du Groupe d'expert(e)s  
 220 multidisciplinaire. Elle travaillera dans le cadre de réunions en présentiel, de réunions en ligne  
 221 et d'autres interactions par voie électronique. Les produits de l'équipe spéciale sont revus  
 222 par le Bureau et par le Groupe d'expert(e)s multidisciplinaire et transmis à la Plénière pour  
 223 information et examen, selon qu'il convient. L'équipe spéciale encourage les interactions avec  
 224 les correspondant(e)s nationaux(ales) de la Plateforme et la collaboration avec les partenaires  
 225 stratégiques et les partenaires appuyant l'initiative sous la direction du Bureau.

226 17. L'équipe spéciale sera secondée par le secrétariat, qui comprend un groupe d'appui  
 227 technique dédié.

<sup>1</sup> Décision IPBES-7/1, annexe I.

<sup>2</sup> Dans le cadre de l'approche de la Plateforme visant à reconnaître les savoirs autochtones et locaux et à travailler avec les autochtones et les communautés locales, les « expert(e)s en savoirs autochtones et locaux » sont des personnes qui ont des connaissances sur les savoirs autochtones et locaux et sur les questions connexes, sans être nécessairement issues des peuples autochtones et des communautés locales.

<sup>3</sup> Voir la décision IPBES-3/3, annexe I, sect. 7.

## Annexe II

### 228 **Plan de travail pour l'objectif 2 : renforcement des capacités, pour** 229 **la période intersessions 2024–2025 (pour approbation)**

- 230 1. Des informations détaillées sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 2  
 231 du programme de travail glissant de la Plateforme jusqu'en 2030, (renforcement des capacités),  
 232 durant la période intersessions 2023–2024 et sur les plans de travail pour les périodes  
 233 intersessions 2025–2026 et 2026–2027 sont présentées dans le document IPBES/11/INF/13.
- 234 2. L'équipe spéciale sur le renforcement des capacités supervisera et participera à la mise  
 235 en œuvre du plan de travail suivant pour l'objectif 2, avec le soutien du groupe d'appui technique  
 236 dédié.
- 237 3. L'équipe spéciale entreprendra des activités pour garantir la mise en œuvre effective du plan  
 238 de travail, y compris la poursuite du suivi d'une série d'indicateurs pertinents pour mesurer l'efficacité  
 239 (voir annexe VIII).

### 240 **I. Objectif 2 a) : apprentissage et collaboration améliorés**

- 241 4. Les activités destinées à mettre en œuvre le programme de bourses de recherches  
 242 comprendront :
- 243 a) Pour l'évaluation relative à l'aménagement du territoire et la deuxième évaluation  
 244 mondiale<sup>1</sup> : publication d'un appel à nomination de candidat(e)s en début de carrière  
 245 par les gouvernements et organisations et sélection de boursier(ères)s par les comités respectifs  
 246 de direction de l'évaluation (premier trimestre de 2025) ;
- 247 b) Pour l'évaluation relative à l'aménagement du territoire et la deuxième évaluation  
 248 mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques<sup>2</sup> : organisation d'une « journée  
 249 d'intégration » et fourniture d'un appui à la participation des boursier(ères)s à la première réunion  
 250 respective des auteur(e)s (troisième trimestre de 2025) ;
- 251 c) Pour l'évaluation de la surveillance : fourniture d'un appui à la participation  
 252 des boursier(ères)s à la deuxième réunion des auteur(e)s (quatrième trimestre de 2025) ;
- 253 d) La participation des boursier(ère)s de l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles  
 254 à un atelier organisé par cette équipe spéciale ;
- 255 e) L'organisation d'un atelier de formation annuel pour les boursier(ère)s participant  
 256 aux évaluations en cours de préparation et à l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles. L'atelier  
 257 renforcera les capacités des boursier(ère)s sur les sujets clés relatifs à leurs activités au sein  
 258 de la Plateforme et leur donnera l'occasion d'échanger avec les autres et d'apprendre les uns  
 259 des autres, dans les différentes promotions de boursier(ère)s et entre elles (quatrième trimestre  
 260 de 2025) ;
- 261 f) La fourniture d'un appui au réseau de boursier(ère)s et d'ancien(ne)s boursier(ère)s  
 262 de la Plateforme, notamment en favorisant la participation des boursier(ère)s et des ancien(ne)s  
 263 boursier(ère)s à des activités soutenant la réalisation de l'objectif 2, en recensant et en  
 264 développant davantage les activités du réseau et en organisant une réunion en ligne pour faciliter  
 265 l'échange de connaissances entre les différentes promotions du programme de bourses  
 266 (deuxième trimestre 2025) ;
- 267 5. Les activités pour la mise en œuvre du programme de formation et de familiarisation  
 268 des expert(e)s de la Plateforme et des autres personnes impliquées dans l'interface science-politiques  
 269 comprendront :
- 270 a) La poursuite du développement et de la promotion de la série de webinaires, d'outils  
 271 en ligne et de vidéos sur les rapports d'évaluation achevés et autres produits de la Plateforme ;

<sup>1</sup> Sous réserve du lancement de l'évaluation par la Plénière.

<sup>2</sup> Sous réserve du lancement de l'évaluation par la Plénière.

- 272 b) La fourniture d'un appui aux activités de formation pertinentes adaptées aux besoins  
273 de la Plateforme, facilitées par cette dernière et mises au point par d'autres organisations et institutions  
274 (par exemple, matériel imprimé ou électronique, retour d'information sur les projets d'ordre du jour  
275 ou coordonnées des expert(e)s de la Plateforme) ;
- 276 c) L'organisation d'un atelier pour les jeunes visant à renforcer la participation des jeunes  
277 aux travaux de la Plateforme et à appuyer la réalisation des évaluations parmi les jeunes, d'autres  
278 personnes et organisations, sous réserve de la disponibilité de ressources (deuxième trimestre  
279 de 2025)<sup>3</sup> ;
- 280 d) Une réunion de dialogue en présentiel avec les nouveaux membres de la Plateforme  
281 et les États observateurs, ainsi qu'un webinaire pour les correspondant(e)s nationaux(ales)  
282 nouvellement désigné(e)s sera organisé pour renforcer les capacités liées aux produits et aux processus  
283 de la Plateforme et encourager l'adhésion à la Plateforme (deuxième trimestre de 2025).
- 284 6. Des dialogues en ligne seront organisés :
- 285 a) Avec les correspondant(e)s nationaux(ales) en appui à l'examen externe  
286 supplémentaire du projet de résumé à l'intention des décideur(se)s de l'évaluation des entreprises  
287 et de la biodiversité (deuxième trimestre de 2025) ;
- 288 b) Avec les correspondant(e)s nationaux(ales) et avec les parties prenantes à l'appui  
289 de l'examen externe de l'évaluation de la surveillance (troisième trimestre de 2025) ;
- 290 c) Avec les correspondant(e)s nationaux(ales) et avec les parties prenantes à l'appui  
291 de l'appel à nomination de boursier(ère)s et d'expert(e)s pour la deuxième évaluation mondiale<sup>4</sup>.

## 292 II. Objectif 2 b) : accès facilité aux compétences d'expert(e)s 293 et à l'information

- 294 7. Les activités visant à apporter un appui à l'adoption des résultats d'évaluations approuvés  
295 et d'autres produits et à encourager le développement de communautés de pratique y afférent  
296 comprendront :
- 297 a) La publication d'un appel à contributions pour apporter un appui à l'adoption  
298 des rapports d'évaluation approuvés et d'autres produits de la Plateforme (premier trimestre de 2025) ;
- 299 b) La fourniture d'un appui aux activités menées par d'autres organisations pour  
300 promouvoir l'adoption des produits de la Plateforme (par exemple, matériel imprimé ou électronique,  
301 retour d'information sur les projets d'ordre du jour ou coordonnées des expert(e)s pertinents  
302 de la Plateforme) ;
- 303 c) La poursuite de l'encouragement des communautés de praticien(ne)s pour qu'elles  
304 facilitent l'accès aux compétences d'expert(e)s et aux informations intéressant la Plateforme ;
- 305 d) La collaboration avec les autres équipes spéciales dans la promotion d'activités visant  
306 à renforcer les capacités s'agissant des approches et processus de la Plateforme, notamment l'approche  
307 concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme.
- 308 8. Une huitième réunion du forum sur le renforcement des capacités sera convoquée, en ligne  
309 ou en présentiel, pour favoriser le dialogue ainsi que la mise en place et le renforcement  
310 d'une collaboration avec d'autres organisations et institutions aux fins de la mise en œuvre du plan  
311 glissant de renforcement des capacités de la Plateforme. Le sujet spécifique de la réunion du forum  
312 sera défini par l'équipe spéciale et approuvé par le Bureau (troisième trimestre de 2025).

---

<sup>3</sup> L'atelier s'adressera aux personnes représentant des organisations de jeunes de différentes régions des Nations Unies qui ont une voix active dans leur communauté. Un appel ouvert, comprenant des critères de sélection, sera publié. Si aucun engagement de financement de l'atelier n'est reçu avant la tenue de la onzième session de la Plénière, l'atelier serait tenu en 2026, sous réserve la disponibilité de financements extérieurs au budget.

<sup>4</sup> Sous réserve du lancement de l'évaluation par la Plénière.

- 313 **III. Objectif 2 c) : capacités nationales et régionales renforcées**
- 314 9. L'équipe spéciale continuera d'encourager, de collaborer et de renforcer les plateformes,
- 315 réseaux et évaluations science-politiques pour la biodiversité et les services écosystémiques
- 316 aux niveaux national et (sous-)régional. Les activités entreprises viseront essentiellement à faciliter
- 317 l'échange des connaissances et des bonnes pratiques entre les plateformes science-politiques
- 318 nationales et (sous-)régionales, ceux qui souhaitent créer une nouvelle plateforme et les organisations
- 319 et institutions qui pourraient soutenir ces efforts. Dans le cadre de ce travail, un atelier de dialogue
- 320 en ligne sera organisé (deuxième trimestre).

## Annexe III

- 321 **Plan de travail pour l'objectif 3 a) : travaux avancés**  
 322 **sur les connaissances et les données – gestion des données**  
 323 **et des connaissances, pour la période intersessions 2024–2025**  
 324 **(pour approbation)**
- 325 1. Des informations détaillées sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 3 a)  
 326 du programme de travail glissant de la Plateforme jusqu'en 2030, (travaux avancés  
 327 sur les connaissances et les données), durant la période intersessions 2023–2024 et sur les plans  
 328 de travail pour les périodes intersessions 2025–2026 et 2026–2027 sont présentées dans le document  
 329 IPBES/11/INF/15.
- 330 2. L'équipe spéciale sur les connaissances et les données supervisera et participera à la mise  
 331 en œuvre du plan de travail suivant pour la composante de l'objectif 3 a) relative à la gestion  
 332 des données et des connaissances, avec le soutien du groupe d'appui technique à la gestion  
 333 des données et des connaissances.
- 334 3. L'équipe spéciale entreprendra des activités pour garantir la mise en œuvre effective du plan  
 335 de travail, y compris la poursuite du suivi d'une série d'indicateurs pertinents pour mesurer l'efficacité  
 336 (voir annexe VIII).
- 337 4. Les activités destinées à maintenir la politique de gestion des données et des connaissances  
 338 et à poursuivre l'élaboration de la vision à long terme de la gestion des données et des connaissances  
 339 comprendront :
- 340 a) L'examen et, au besoin, la révision de la politique de gestion des données  
 341 et des connaissances de la Plateforme ;
- 342 b) L'examen et, au besoin, la révision de la vision à long terme de la gestion des données  
 343 et des connaissances de la Plateforme ;
- 344 c) L'élaboration d'un code de pratique consacré à l'utilisation de l'intelligence  
 345 artificielle, adapté aux besoins des évaluations.
- 346 5. Les activités visant à fournir un appui aux auteur(e)s des évaluations en ce qui concerne  
 347 les composantes relatives à la politique de gestion des données et des connaissances et à la gestion,  
 348 au traitement et à la livraison des produits de la Plateforme comprendront :
- 349 a) Après l'achèvement de l'évaluation des interdépendances et du changement  
 350 transformateur, la fourniture d'un appui aux aspects relatifs à l'achèvement, à la documentation  
 351 et à l'archivage du travail effectué au cours de l'élaboration des évaluations ;
- 352 b) La fourniture d'un appui pour les évaluations des entreprises et de la biodiversité,  
 353 de la surveillance, de l'aménagement du territoire et de la connectivité et la deuxième évaluation  
 354 mondiale<sup>1</sup> au moyen de lignes directrices, de tutoriels et de matériel sur la mise en œuvre  
 355 de la politique de gestion des données et des connaissances, ainsi que sur les aspects liés  
 356 à la documentation des lacunes dans les connaissances, aux technologies de données avancées  
 357 et à l'archivage des travaux réalisés au cours de l'élaboration des évaluations ;
- 358 6. Les activités relatives à la concertation, selon qu'il conviendra, avec d'autres entités, initiatives  
 359 et fournisseurs de services sur les données et les connaissances pertinentes pour la Plateforme  
 360 comprendront :
- 361 a) La fourniture d'un appui aux expert(e)s de la Plateforme en ce qui concerne l'accès  
 362 à un large éventail de données et de connaissances externes, et la manipulation et, si nécessaire,  
 363 le traitement de celles-ci ;
- 364 b) La fourniture d'un appui aux expert(e)s de la Plateforme en ce qui concerne  
 365 l'application des technologies de données avancées et des services offerts par d'autres entités ;
- 366 c) Le partage d'informations pertinentes sur les connaissances et les données avec  
 367 des initiatives de renforcement des capacités dans le cadre d'accords multilatéraux liés  
 368 à la biodiversité et avec d'autres centres de recherche, selon qu'il conviendra.

<sup>1</sup> Sous réserve du lancement de l'évaluation par la Plénière.

## Annexe IV

369 **Plan de travail pour l'objectif 3 a) : travaux avancés**  
 370 **sur les connaissances et les données – facilitation de la production**  
 371 **de connaissances, pour la période intersessions 2024–2025**  
 372 **(pour approbation)**

- 373 1. Des informations détaillées sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 3 a)  
 374 du programme de travail glissant de la Plateforme jusqu'en 2030, (travaux avancés  
 375 sur les connaissances et les données), durant la période intersessions 2023–2024 et sur les plans  
 376 de travail pour les périodes intersessions 2025–2026 et 2026–2027 sont présentées dans le document  
 377 IPBES/11/INF/16.
- 378 2. Le Groupe d'expert(e)s multidisciplinaire et le Bureau superviseront et participeront, dans  
 379 le cadre de leurs mandats respectifs, à la mise en œuvre du plan de travail suivant pour la composante  
 380 de l'objectif 3 a) relative à la facilitation de la production de connaissances, avec le soutien  
 381 d'un groupe d'appui technique dédié.
- 382 3. Le Groupe d'expert(e)s multidisciplinaire et le Bureau entreprendront des activités pour  
 383 garantir la mise en œuvre effective du plan de travail, y compris la poursuite du suivi d'une série  
 384 d'indicateurs pertinents pour mesurer l'efficacité (voir annexe VIII).
- 385 4. Les activités d'appui aux expert(e)s chargé(e)s de l'évaluation pour recenser les dans  
 386 les connaissances comprendront la fourniture d'un appui technique pour la détection, la présentation  
 387 et le recensement des lacunes par les groupes d'appui technique des évaluations concernées  
 388 et par le secrétariat.
- 389 5. Les activités de renforcement de la communication et de la sensibilisation afin de favoriser  
 390 la production de nouvelles connaissances, notamment auprès des gouvernements, de la communauté  
 391 scientifique, des organismes de financement de la recherche, des professionnel(le)s, des peuples  
 392 autochtones et communautés locales, des accords multilatéraux relatifs à l'environnement concernés  
 393 et d'autres organisations et processus concernés, comprendront :
- 394 a) L'élaboration de supports de communication qui seront disponibles sur le site Web  
 395 de la Plateforme, parmi lesquels une fiche d'informations consacrée à l'évaluation des entreprises  
 396 et de la biodiversité, axée sur les lacunes en matière de connaissances et de données recensées dans  
 397 l'évaluation ; et un ensemble de présentations sur les lacunes recensées dans le cadre des évaluations  
 398 des interdépendances et du changement transformateur qui peuvent être mises à la disposition  
 399 du public pour que les membres, les observateur(rice)s et les parties prenantes puissent s'en servir ;
- 400 b) L'organisation de réunions de dialogue, ou l'apport de contributions à celles-ci, pour  
 401 présenter les lacunes recensées dans les connaissances et les besoins des évaluations à venir :
- 402 i) Avec des organismes de financement de la recherche, pour présenter  
 403 les lacunes recensées en matière de connaissances dans les évaluations  
 404 des interdépendances et du changement transformateur, en mettant  
 405 particulièrement en évidence les domaines dans lesquels des investissements  
 406 supplémentaires dans la recherche sont nécessaires, et pour présenter  
 407 les besoins généraux en matière de connaissances et les calendriers  
 408 des évaluations de l'aménagement du territoire et de la deuxième évaluation  
 409 mondiale<sup>1</sup> (premier trimestre de 2025) ;
- 410 ii) Avec les gouvernements, en invitant les correspondant(e)s nationaux(ales)  
 411 de la Plateforme à transmettre l'invitation à des représentant(e)s concernés  
 412 de leur pays, y compris les correspondant(e)s nationaux(ales) d'accords  
 413 multilatéraux relatifs à l'environnement concernés, pour présenter les lacunes  
 414 recensées en matière de connaissances dans les évaluations  
 415 des interdépendances et du changement transformateur, pour souligner  
 416 les lacunes présentant un intérêt particulier sur le plan des politiques dans  
 417 le cadre de processus nationaux ou internationaux, et pour présenter les besoins  
 418 généraux en matière de connaissances et les calendriers des évaluations

<sup>1</sup> Sous réserve du lancement de l'évaluation par la Plénière.

- 419 de l'aménagement du territoire et de la deuxième évaluation mondiale<sup>2</sup>  
420 en étroite coordination avec les travaux menés sur le renforcement  
421 des capacités et l'appui aux politiques (premier trimestre de 2025) ;
- 422 iii) Avec des chercheur(se)s, des universitaires et d'autres parties prenantes, pour  
423 présenter les lacunes recensées en matière de connaissances dans  
424 les évaluations des interdépendances et du changement transformateur, ainsi  
425 que les besoins généraux en matière de connaissances et les calendriers  
426 des évaluations de l'aménagement du territoire et de la deuxième évaluation  
427 mondiale <sup>3</sup> (premier trimestre de 2025) ; et
- 428 iv) En apportant une contribution à un webinaire consacré aux savoirs autochtones  
429 et locaux sur les messages clés intéressant les peuples autochtones  
430 et les communautés locales issus des évaluations des interdépendances  
431 et du changement transformateur ; le webinaire serait organisé par l'équipe  
432 spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux et aurait pour but  
433 de faire part des lacunes en matière de connaissances recensées dans  
434 les évaluations des interdépendances et du changement transformateur, avec  
435 un accent particulier mis sur les lacunes liées aux savoirs autochtones  
436 et locaux ;
- 437 c) La poursuite du développement de la base de données en ligne sur les lacunes  
438 recensées dans les connaissances, s'agissant de l'interface utilisateur et des fonctionnalités ;
- 439 d) La présentation de calendriers actualisés des évaluations en cours et à venir sur le site  
440 Web de la Plateforme.
- 441 6. On cherchera à recueillir des informations sur les initiatives qui contribuent à la production  
442 de nouvelles connaissances correspondant aux lacunes en matière de connaissances recensées  
443 par la Plateforme, en étroite collaboration avec les travaux sur les données et la gestion  
444 des connaissances. Un appel à communications sera diffusé pour d'éventuelles contributions portant  
445 sur la production de nouvelles connaissances correspondant aux lacunes recensées en matière  
446 de connaissances dans les évaluations déjà réalisées par la Plateforme. Les informations seront mises  
447 à disposition sur le site Web de la Plateforme.
- 448

---

<sup>2</sup> Sous réserve du lancement de l'évaluation par la Plénière.

<sup>3</sup> Sous réserve du lancement de l'évaluation par la Plénière.



## Annexe V

- 449 **Plan de travail pour l'objectif 3 b) : reconnaissance et utilisation**  
 450 **améliorées des systèmes de savoirs autochtones et locaux pour**  
 451 **la période intersessions 2024–2025 (pour approbation)**
- 452 1. Des informations détaillées relatives aux progrès accomplis dans la réalisation  
 453 de l'objectif 3 b) du programme de travail glissant de la Plateforme jusqu'en 2030  
 454 (reconnaissance et utilisation améliorées des systèmes de savoirs autochtones et locaux) durant  
 455 la période intersessions 2023–2024 et aux plans de travail pour les périodes intersessions 2025–2026  
 456 et 2026–2027 sont présentées dans le document IPBES/11/INF/14.
- 457 2. L'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux supervisera et participera  
 458 à la mise en œuvre du plan de travail suivant pour l'objectif 3 b), avec le soutien du groupe d'appui  
 459 technique dédié.
- 460 3. L'équipe spéciale mènera des activités pour garantir la mise en œuvre effective du plan  
 461 de travail, y compris la poursuite du suivi d'une série d'indicateurs pertinents pour mesurer l'efficacité  
 462 (voir annexe VIII).
- 463 4. Les activités relatives à la mise en œuvre de l'approche concernant la reconnaissance  
 464 et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme, comprendront :
- 465 a) Une réunion en ligne de l'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones  
 466 et locaux (premier trimestre de 2025) ;
- 467 b) L'appui aux groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux pour  
 468 les évaluations :
- 469 i) La diffusion d'appels à candidatures pour la deuxième évaluation mondiale<sup>1</sup>  
 470 et pour l'appui dans le comblement des lacunes, selon qu'il conviendra  
 471 (premier trimestre de 2025) ;
- 472 ii) Le renforcement des capacités et la formation, dans le domaine  
 473 de la reconnaissance et de l'utilisation des savoirs autochtones et locaux,  
 474 des groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux participant  
 475 aux évaluations des entreprises et de la biodiversité, de la surveillance  
 476 et de l'aménagement du territoire et à la deuxième évaluation mondiale<sup>2</sup>,  
 477 en collaboration avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités ;
- 478 iii) La fourniture d'un appui aux groupes de liaison sur les savoirs autochtones  
 479 et locaux en utilisant plusieurs types de preuves sur ces savoirs et en recensant  
 480 les lacunes concernant ces savoirs ;
- 481 c) Des ateliers de dialogue avec des expert(e)s en savoirs autochtones et locaux  
 482 et des membres des peuples autochtones et des communautés locales :
- 483 i) Des ateliers de dialogue en présentiel, hybrides ou en ligne pour l'examen  
 484 externe de l'évaluation de la surveillance (troisième trimestre de 2025) ;
- 485 ii) Un atelier de dialogue en présentiel, hybride ou en ligne visant à formuler  
 486 des questions clés sur les savoirs autochtones et locaux pour l'évaluation  
 487 de l'aménagement du territoire (troisième trimestre de 2025) ;
- 488 iii) Un atelier de dialogue en présentiel, hybride ou en ligne visant à formuler  
 489 des questions clés sur les savoirs autochtones et locaux pour la deuxième  
 490 évaluation mondiale<sup>3</sup> (quatrième trimestre de 2025) ;
- 491 d) Un examen par des pairs des rapports d'évaluation :
- 492 i) Un examen par les pairs, au sein de l'équipe spéciale, des projets d'évaluation  
 493 de la surveillance pendant son examen externe ;

<sup>1</sup> Sous réserve du lancement de l'évaluation par la Plénière.

<sup>2</sup> Sous réserve du lancement de l'évaluation par la Plénière.

<sup>3</sup> Sous réserve du lancement de l'évaluation par la Plénière.

- 494 ii) La diffusion de l'invitation à l'examen par l'intermédiaire de réseaux  
495 appropriés, en partie dans le but de mobiliser d'autres connaissances  
496 autochtones et locales pertinentes ;
- 497 iii) La fourniture d'un soutien sur le contenu lié aux savoirs autochtones et locaux  
498 dans le cadre des ateliers de dialogue organisés lors des périodes d'examen  
499 externe pertinentes par l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités  
500 à l'intention des correspondant(e)s nationaux(ales) et des parties prenantes ;
- 501 e) Un appel à contributions pour la deuxième évaluation mondiale<sup>4</sup> (deuxième trimestre  
502 de 2025) ;
- 503 f) Des activités post-évaluations, menées en étroite coordination avec les activités au titre  
504 du renforcement des capacités, de la facilitation de la production des connaissances et de l'appui  
505 aux politiques :
- 506 i) Le rassemblement et la diffusion de documents intéressant les peuples  
507 autochtones et les communautés locales, tirés des évaluations  
508 des interdépendances et du changement transformateur, dans les six langues  
509 officielles de l'ONU, y compris leur diffusion auprès des plateformes  
510 nationales et régionales sur la biodiversité et les services écosystémiques  
511 et auprès des peuples autochtones et des communautés locales ;
- 512 ii) Un webinaire visant à communiquer les messages clés intéressant les peuples  
513 autochtones et les communautés locales issus des évaluations  
514 des interdépendances et du changement transformateur auprès d'un large  
515 public, et notamment des peuples autochtones et communautés locales ;
- 516 iii) La fourniture d'un appui pour l'élaboration de documents tirés des évaluations  
517 achevées de la Plateforme par d'autres organisations et institutions, et pour  
518 la réalisation d'activités connexes d'assimilation et de vulgarisation  
519 par d'autres organisations et institutions ;
- 520 iv) Un soutien au signalement des insuffisances en matière de mobilisation  
521 des savoirs autochtones et locaux identifiées dans les évaluations  
522 de la Plateforme.
- 523 g) La fourniture d'un appui aux travaux des autres équipes spéciales concernant  
524 les aspects liés aux savoirs autochtones et locaux, notamment au moyen d'un atelier sur les scénarios  
525 et les systèmes de savoirs autochtones et locaux et les approches centrées sur la Terre nourricière,  
526 en collaboration avec l'équipe spéciale sur les scénarios (deuxième trimestre de 2025) ;
- 527 h) La poursuite de la formulation des orientations méthodologiques sur la mise en œuvre  
528 de l'approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans  
529 les travaux de la Plateforme, à partir de l'expérience acquise dans le cadre des évaluations achevées  
530 ou en cours et des activités décrites dans le plan de travail, en mettant l'accent sur le renforcement  
531 du dialogue au sein de la Plateforme entre les systèmes de savoirs autochtones et locaux et la science ;
- 532 i) Un atelier sur les méthodes employées par la Plateforme pour travailler avec  
533 les systèmes de savoirs autochtones et locaux, axé sur le renforcement de l'appui aux auteur(e)s  
534 appartenant à des peuples autochtones et des communautés locales et de leur participation<sup>5</sup> ;
- 535 j) La poursuite de l'examen de la mise en œuvre de l'approche concernant  
536 la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans les travaux de la Plateforme,  
537 afin d'inclure les évaluations des interdépendances et du changement transformateur ;

<sup>4</sup> Sous réserve du lancement de l'évaluation par la Plénière.

<sup>5</sup> L'atelier s'adressera aux membres des peuples autochtones et des communautés locales qui ont déjà été auteur(e)s dans des évaluations de la Plateforme, ainsi qu'aux membres des peuples autochtones et des communautés locales et à d'autres expert(e)s spécialisé(e)s dans les méthodes autochtones ou travaillant à l'interface entre science et savoirs autochtones et locaux. Un appel ouvert, assorti de critères de sélection, sera lancé.

- 538 5. Les activités visant à renforcer la mise en œuvre du mécanisme participatif comprendront :
- 539 a) La collaboration continue avec le Groupe d'expert(e)s multidisciplinaire et l'équipe  
540 spéciale sur les savoirs autochtones et locaux, dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme  
541 participatif, notamment en passant en revue les résultats de l'examen de la mise en œuvre  
542 de l'approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans  
543 les travaux de la Plateforme, réalisé au cours de la période intersessions précédente ;
- 544 b) Les échanges avec les peuples autochtones et les communautés locales  
545 et le renforcement de leurs capacités au moyen de séminaires et de manifestations parallèles lors  
546 de réunions pertinentes, aussi bien en ligne qu'en présentiel, afin d'éclairer les peuples autochtones  
547 et les communautés locales sur les travaux de la Plateforme et les possibilités de participer,  
548 d'améliorer les avantages qu'ils retirent de ces travaux, et de stimuler les débats sur les savoirs  
549 autochtones et locaux et les contributions de ces savoirs ;
- 550 c) La poursuite de la création de la section sur les savoirs autochtones et locaux  
551 du site Web de la Plateforme, afin d'améliorer la facilité d'utilisation et l'affichage des informations.  
552

## Annexe VI

553 **Plan de travail pour l'objectif 4 a) : travaux avancés**  
 554 **sur les instruments relatifs aux politiques, les outils d'appui**  
 555 **aux politiques et les méthodes, pour la période intersessions**  
 556 **2024– 2025 (pour approbation)**

- 557 1. Des informations détaillées sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 4 a)  
 558 du programme de travail glissant de la Plateforme jusqu'en 2030, (travaux avancés sur  
 559 instruments relatifs aux politiques et les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques),  
 560 durant la période intersessions 2023–2024 et sur les plans de travail pour les périodes intersessions  
 561 2025–2026 et 2026–2027 sont présentées dans le document IPBES/11/INF/17.
- 562 2. Le Groupe d'expert(e)s multidisciplinaire et le Bureau, dans le cadre de leurs mandats  
 563 respectifs, ou une équipe spéciale<sup>1</sup>, superviseront et participeront à la mise en œuvre du plan de travail  
 564 suivant jusqu'à la douzième session de la Plénière, avec le soutien d'un groupe d'appui technique  
 565 dédié. Les activités portant sur le dialogue avec des accords multilatéraux relatifs à l'environnement,  
 566 d'autres processus intergouvernementaux et des organisations internationales seront portés  
 567 par le secrétariat de la Plateforme.
- 568 3. Des activités seront menées pour garantir la mise en œuvre effective du plan de travail,  
 569 y compris la poursuite du suivi d'une série d'indicateurs pertinents pour mesurer l'efficacité  
 570 (voir annexe VIII).
- 571 4. Les activités ayant pour but de veiller à ce que les rapports d'évaluation et autres produits  
 572 de la Plateforme soient utiles à l'élaboration des politiques comprendront :
- 573 a) Un travail avec des expert(e)s ayant contribué à des évaluations récemment achevées  
 574 afin de mettre à jour les orientations destinées aux expert(e)s chargé(e)s des évaluations sur la façon  
 575 de présenter et d'évaluer l'efficacité des instruments relatifs aux politiques dans les évaluations  
 576 menées par la Plateforme, en s'appuyant sur les méthodes utilisées dans le cadre d'évaluations  
 577 récentes ;
- 578 b) L'organisation de formations destinées aux expert(e)s chargé(e)s de l'évaluation  
 579 de l'aménagement du territoire et de la deuxième évaluation mondiale<sup>2</sup> sur les besoins et le processus  
 580 d'élaboration des politiques afin de mieux les sensibiliser aux différentes politiques existantes et à leur  
 581 pertinence pour l'évaluation ;
- 582 c) Le passage en revue des chapitres de l'évaluation de la surveillance qui présentent  
 583 les politiques possibles, lors de son examen externe ;
- 584 d) Des activités visant à encourager des expert(e)s de l'élaboration des politiques,  
 585 des professionnel(le)s et des détenteur(rice)s de connaissances à participer à la préparation  
 586 de la deuxième évaluation mondiale<sup>3</sup> et, en tant qu'expert(e)s-examineur(rice)s, à l'évaluation  
 587 des entreprises et de la biodiversité.
- 588 5. Les activités visant à aider les décideur(se)s dans tous les secteurs concernés à utiliser  
 589 les rapports d'évaluation achevés et les autres produits de la Plateforme comprendront :
- 590 a) Un travail avec les Coprésident(e)s et le groupe d'appui technique pour élaborer  
 591 des projets de fiche d'informations pour l'évaluation des entreprises et de la biodiversité, à finaliser  
 592 après la douzième session de la Plénière ;
- 593 b) Des échanges avec les secrétariats d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement,  
 594 d'autres processus intergouvernementaux et d'organisations internationales concernées  
 595 pour les informer des évaluations en cours de préparation et des conclusions des évaluations  
 596 des interdépendances et du changement transformateur ;

<sup>1</sup> Voir les options présentées à l'annexe I, sect. III, ci-dessus.

<sup>2</sup> Sous réserve du lancement de l'évaluation par la Plénière.

<sup>3</sup> Sous réserve du lancement de l'évaluation par la Plénière.

- 597 c) La coordination des expert(e)s concerné(e)s afin de fournir des informations  
598 sur les évaluations de la Plateforme en cours de préparation et sur les conclusions des évaluations  
599 achevées des interdépendances et du changement transformateur aux organes pertinents d'accords  
600 multilatéraux relatifs à l'environnement, d'autres processus intergouvernementaux et d'organisations  
601 internationales concernées ;
- 602 d) Des activités visant à aider l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités  
603 à épauler les membres de la Plateforme, et en particulier leurs correspondant(e)s nationaux(ales), ainsi  
604 que les observateur(rice)s et autres parties prenantes, dans l'organisation de manifestations  
605 de promotion des rapports d'évaluations achevées de la Plateforme, notamment en marge de réunions  
606 d'organes d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement, d'autres processus  
607 intergouvernementaux et d'organisations internationales concernées, entre autres par la fourniture  
608 d'informations, et de supports de sensibilisation et par le repérage d'expert(e)s de la Plateforme  
609 susceptibles de participer à ces manifestations ;
- 610 e) Une collaboration avec les groupes d'appui technique aux évaluations des entreprises  
611 et de la biodiversité et de la surveillance et avec le secrétariat, pour l'élaboration de supports  
612 que les membres de la Plateforme, en particulier leurs correspondant(e)s nationaux(ales),  
613 les observateur(rice)s et les autres parties prenantes pourraient utiliser pour informer les acteurs  
614 de secteurs concernés sur la portée, l'échelle, l'importance et le déroulement de ces évaluations ;
- 615 f) Une collaboration avec les groupes d'appui technique aux évaluations  
616 des interdépendances et du changement transformateur et le secrétariat afin d'élaborer à la fois  
617 des présentations courtes et d'autres plus détaillées sur ces évaluations, pour utilisation  
618 par les membres de la Plateforme, les observateur(rice)s et d'autres parties prenantes.  
619 Les présentations seront mises à disposition sur le site Web de la Plateforme.
- 620 g) Une aide apportée à l'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux  
621 dans la conduite de dialogues avec les correspondant(e)s nationaux(ales) de la Plateforme  
622 et les peuples autochtones et communautés locales sur la pertinence des rapports d'évaluation  
623 des interdépendances et du changement transformateur pour ces peuples et communautés, axés  
624 sur les savoirs autochtones et locaux, afin de partager leur expérience dans le contexte de l'élaboration  
625 de politiques ;
- 626 h) L'organisation d'un dialogue mondial en ligne avec les correspondant(e)s  
627 nationaux(ales) de la Plateforme et d'un dialogue avec des parties prenantes pour leur permettre  
628 de partager leurs expériences de l'utilisation des rapports d'évaluation de la Plateforme dans  
629 l'élaboration des politiques et la prise de décisions aux niveaux régional, national et infranational,  
630 en mettant l'accent sur les politiques possibles recensées dans les rapports et sur l'utilité des rapports  
631 d'évaluation des interdépendances pour certains secteurs ;
- 632 i) En collaboration avec l'équipe spéciale sur la gestion des données  
633 et des connaissances, la conduite d'une réflexion sur des moyens de suivre de manière systématique  
634 les impacts des évaluations de la Plateforme, y compris leur utilisation dans des lois, réglementations,  
635 politiques, décisions, engagements, investissements, réseaux, initiatives, idées, recherches, techniques  
636 et supports pédagogiques.
- 637 6. La Secrétaire exécutive adressera une notification, appuyant également les travaux  
638 de la Plateforme sur le renforcement des capacités, invitant les membres, les observateur(rice)s  
639 et les autres parties prenantes à mener des activités qui favorisent l'adoption et l'impact des rapports  
640 d'évaluation et autres produits de la Plateforme, et en particulier à mener les activités suivantes dans  
641 leurs domaines respectifs de compétences et de responsabilité :
- 642 a) La promotion de la création ou de l'élargissement de plateformes science-politiques  
643 régionales/nationales axées sur la biodiversité et la conduite d'évaluations nationales périodiques  
644 des écosystèmes en appui aux travaux de la Plateforme et d'autres processus intergouvernementaux  
645 concernés et de priorités régionales ou nationales ;
- 646 b) L'élaboration d'orientations pratiques et l'organisation d'ateliers destinés  
647 aux correspondant(e)s nationaux(ales) et à d'autres décideur(euse)s portant sur les moyens de traduire  
648 les politiques possibles décrites dans les rapports d'évaluations de la Plateforme  
649 sur les interdépendances et le changement transformateur en politiques, législations et mesures  
650 aux niveaux régional, national et infranational, en tenant dûment compte de leurs contextes  
651 particuliers ;

- 652 c) L'organisation d'ateliers visant à favoriser la collaboration intersectorielle dans la mise  
653 en œuvre des politiques possibles décrites dans les rapports d'évaluations de la Plateforme  
654 sur les interdépendances et le changement transformateur, y compris avec le secteur privé ;
- 655 d) Le développement de formations à la fois formelles et informelles axées  
656 sur l'utilisation des évaluations et produits de la Plateforme dans différentes situations politiques ;
- 657 e) L'élaboration de leurs propres fiches d'information et d'autres supports encourageant  
658 l'adoption des rapports d'évaluation sur les interdépendances et le changement transformateur  
659 et d'autres produits de la Plateforme dans leurs contextes respectifs en matière de politiques.
- 660

## Annexe VII

### **Plan de travail pour l'objectif 4 b) : travaux avancés sur les scénarios et les modèles de la biodiversité et des services écosystémiques, pour la période intersessions 2024–2025 (pour approbation)**

1. Des informations détaillées sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 4 b) du programme de travail glissant de la Plateforme jusqu'en 2030, (travaux avancés sur les scénarios et les modèles de la biodiversité et des services écosystémiques), durant la période intersessions 2023–2024 et sur les plans de travail pour les périodes intersessions 2025–2026 et 2026–2027 sont présentées dans le document IPBES/11/INF/18.
2. L'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles supervisera et participera à la mise en œuvre du plan de travail suivant pour l'objectif 4 b), avec le soutien du groupe d'appui technique dédié.
3. L'équipe spéciale mènera des activités pour garantir la mise en œuvre effective du plan de travail, y compris la poursuite du suivi d'une série d'indicateurs pertinents pour mesurer l'efficacité (voir annexe VIII).
4. Les activités visant à soutenir l'élaboration des scénarios et des modèles pour les évaluations de la Plateforme comprendront :
  - a) Un examen par les pairs, au sein de l'équipe spéciale, du projet d'évaluation de la surveillance pendant son examen externe ;
  - b) La mobilisation d'expert(e)s en scénarios et modèles et autres études prospectives au-delà de l'équipe spéciale afin d'encourager leur contribution aux évaluations à venir, par exemple, en diffusant des appels à nomination d'auteur(e)s d'évaluation pour toutes nouvelles évaluations, ainsi que des notifications invitant à participer à l'examen externe des évaluations de la Plateforme) ;
  - c) La fourniture de conseils et d'informations sur les scénarios et les modèles aux auteur(e)s des évaluations de la Plateforme, y compris à travers la participation active de membres de l'équipe spéciale en tant qu'auteur(e)s collaborateur(e)s, ou par l'organisation de webinaires et la diffusion de supports d'information, à la demande ;
  - d) L'organisation d'un atelier en présentiel afin de réfléchir aux scénarios et aux modèles qui permettent une meilleure prise en compte des différents systèmes de connaissances, y compris les systèmes de savoirs autochtones et locaux, ainsi qu'aux scénarios et modèles centrés sur la Terre nourricière qui figurent dans le Cadre sur l'avenir de la nature, outil souple pour faciliter l'élaboration de scénarios et modèles d'avenir souhaitables pour la population, la nature et la Terre nourricière<sup>1</sup> (deuxième trimestre de 2025)<sup>2</sup> ;
5. Les activités visant à promouvoir un dialogue entre la Plateforme et la communauté de pratique sur les scénarios et les modèles et à faciliter la poursuite du développement de scénarios et de modèles pour les futures évaluations de la Plateforme incluront :
  - a) La mobilisation des communautés existantes travaillant sur les scénarios et modèles et autres études prospectives pour faciliter l'élaboration de scénarios et modèles pertinents pour les travaux de la Plateforme et ainsi soutenir également les travaux des accords multilatéraux sur l'environnement liés à la biodiversité, y compris en demandant aux organisations concernées d'organiser des ateliers afin de poursuivre le dialogue concernant les travaux ultérieurs ;
  - b) La fourniture d'orientations et d'informations sur les travaux de la Plateforme en ce qui concerne les scénarios et les modèles, y compris sur le Cadre sur l'avenir de la nature, lors d'ateliers organisés par les communautés existantes travaillant sur les scénarios et les modèles et d'autres études prospectives ;

<sup>1</sup> Bien qu'il ne soit pas systématiquement répété dans le présent document à la suite de « Cadre sur l'avenir de la nature », il est entendu que toute mention du cadre inclut implicitement ce sous-titre.

<sup>2</sup> Un appel ouvert, comprenant des critères de sélection, sera publié.

- 705 c) La collecte d'exemples d'élaboration de scénarios à l'aide du Cadre sur l'avenir  
706 de la nature dans divers lieux et à diverses échelles pour différents contextes thématiques,  
707 le recensement des lacunes restantes, et la compilation des informations connexes, y compris  
708 les commentaires et les critiques contribuant au développement et à l'affinement des méthodologies ;
- 709 d) Des échanges avec les communautés travaillant sur le climat et d'autres scénarios  
710 et modèles concernant l'élaboration de nouveaux scénarios intéressant tous les processus  
711 intergouvernementaux ;
- 712 e) La promotion de la cohérence et la facilitation de l'échange d'idées sur des scénarios  
713 et modèles applicables dans de multiples processus intergouvernementaux ;
- 714 f) Des échanges avec les différentes parties prenantes, y compris celles qui ont  
715 des compétences dans les domaines de la modélisation, des sciences sociales et humaines  
716 et des savoirs autochtones et locaux, ainsi que les décideur(se)s et le secteur privé, en participant  
717 aux réunions et conférences internationales pertinentes afin de diffuser, de discuter et d'approfondir  
718 les travaux de la Plateforme en matière de scénarios et de modèles ;
- 719 g) La mise à jour des orientations méthodologiques sur les scénarios et les modèles, selon  
720 qu'il conviendra, y compris la prise en compte de différents systèmes de connaissances, de systèmes  
721 de savoirs autochtones et locaux et de la Terre nourricière.
- 722



## Annexe VIII

723 **Indicateurs permettant de garantir la mise en œuvre effective**  
 724 **des plans de travail pour les objectifs 2, 3 et 4 du programme**  
 725 **de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en**  
 726 **2030 (pour approbation)**

- 727 1. Chacun des plans de travail relatifs aux objectifs 2, 3 et 4 pour la période intersessions  
 728 2024–2025 comprenait l'élaboration et le suivi d'une série d'indicateurs pertinents pour mesurer  
 729 l'efficacité.
- 730 2. Les sections qui suivent présentent des projets d'indicateurs pour chacun des axes de travail  
 731 au titre des objectifs 2, 3 et 4, pour examen par la Plénière à sa onzième session.

732 **I. La Plateforme a-t-elle renforcé les capacités de particuliers**  
 733 **et d'institutions leur permettant d'améliorer l'interface**  
 734 **science-politique pour la biodiversité et les services**  
 735 **écosystémiques ?**

- 736 3. Renforcer les capacités pour parvenir à un apprentissage et une collaboration améliorés :
- 737 a) Nombre de boursier(ère)s ;
- 738 b) Nombre de personnes et d'institutions ayant participé à des formations et des activités  
 739 de familiarisation ou utilisé des supports (par exemple, ateliers, webinaires, guides et outils  
 740 d'apprentissage) ;
- 741 c) Nombre de représentant(e)s des gouvernements et de parties prenantes ayant participé  
 742 à des réunions de dialogue science-politique ;
- 743 d) Commentaires de participant(e)s concernant l'utilité de l'activité de renforcement  
 744 des capacités à laquelle ils (elles) ont participé.
- 745 4. Facilitation des compétences d'expert(e)s et de l'information :
- 746 a) Nombre d'activités de renforcement des capacités ayant favorisé l'adoption  
 747 des évaluations et produits de la Plateforme, dont la Plateforme a eu connaissance ;
- 748 b) Nombre de participant(e)s et d'institutions prenant part au forum sur le renforcement  
 749 des capacités ;
- 750 5. Renforcement des capacités nationales et régionales :
- 751 a) Nombre de plateformes nationales et (sous-) régionales sur l'interface  
 752 science-politiques, de réseaux et d'évaluations dont la Plateforme a eu connaissance ;
- 753 b) Nombre de parties prenantes et de représentant(e)s des gouvernements ayant participé  
 754 à des ateliers de dialogue en ligne encourageant la mise en place de plateformes nationales et (sous-)  
 755 régionales sur l'interface science-politiques, de réseaux et d'évaluations.

756 **II. La Plateforme a-t-elle recensé les données et connaissances**  
 757 **existantes, les a-t-elles hiérarchisées et en a-t-elle facilité l'accès**  
 758 **aux fins de leur utilisation par les auteur(e)s d'évaluations ;**  
 759 **a-t-elle documenté l'accès aux données et aux connaissances**  
 760 **figurant dans les évaluations achevées de manière transparente**  
 761 **et réutilisable ?**

- 762 6. Les rapports de conformité des évaluations à la politique de gestion des données  
 763 et des connaissances, établis par l'équipe spéciale sur la gestion des données et des connaissances pour  
 764 chaque évaluation, restent la principale référence pour assurer la mise en œuvre effective des plans  
 765 de travail relatifs à l'objectif 3 a). En outre, il sera rendu compte des indicateurs suivants pour chaque  
 766 évaluation :

- 767 a) Nombre de rapports de gestion des données et nombre correspondant de vues  
768 et de téléchargements depuis Zenodo ;
- 769 b) L'équipe spéciale et le groupe d'appui technique ont-ils communiqué des observations  
770 sur les questions de gestion des données et des connaissances pendant des examens externes ? ;
- 771 c) Nombre de fiches bibliographiques Zotero ;
- 772 d) Nombre de schémas adaptés ou produits sous licences Creative Commons ;
- 773 e) Nombre de réunions techniques ponctuelles avec l'équipe d'expert(e)s ;
- 774 f) Nombre de réunions techniques ponctuelles avec des prestataires de données externes  
775 et de services ;
- 776 g) Nombre de réunions techniques ponctuelles ou de réunions pratiques avec des parties  
777 prenantes mondiales et régionales en vue de faciliter l'accès à des données et des connaissances  
778 sous-jacentes issues des évaluations achevées.

779 **III. La Plateforme a-t-elle recensé des lacunes dans les connaissances**  
780 **et les données figurant dans les évaluations achevées pendant cette**  
781 **période intersessions, les a-t-elle systématiquement répertoriées**  
782 **et a-t-elle facilité la production de nouvelles connaissances**  
783 **en faisant connaître ces lacunes, y compris auprès d'organismes**  
784 **de financement de la recherche, de concepteurs de programmes**  
785 **de recherche et d'institutions participant à la hiérarchisation**  
786 **et au financement de la mobilisation des données ?**

787 7. Efforts déployés pour appuyer le recensement des lacunes dans les connaissances figurant dans  
788 les évaluations de la Plateforme :

789 Les évaluations comprennent-elles une synthèse et une explication détaillée des lacunes  
790 en matière de connaissances recensées dans l'évaluation ?

791 8. Efforts déployés pour faciliter la production de nouvelles connaissances :

792 a) Nombre de dialogues au cours desquels les lacunes sont présentées, par évaluation ;

793 b) Nombre de participant(e)s à ces dialogues ;

794 c) Couverture géographique de ces dialogues.

795 d) Nombre de nouveaux projets et/ou montant des fonds obtenus pour combler les lacunes  
796 dans les connaissances figurant dans les évaluations achevées de la Plateforme, dont celle-ci  
797 a eu connaissance.

798 **IV. La Plateforme a-t-elle mis en œuvre l'approche concernant**  
799 **la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux,**  
800 **y compris le mécanisme participatif mis en place à ce titre ?**

801 9. Prise en compte des savoirs autochtones et locaux dans les évaluations :

802 a) Nombre d'expert(e)s chargé(e)s des évaluations dans les groupes de liaison  
803 sur les savoirs autochtones et locaux de chaque évaluation ;

804 b) Intégration d'informations sur les savoirs autochtones et locaux ou les peuples  
805 autochtones et communautés locales dans les résumés à l'intention des décideur(se)s ;

806 c) Nombre de citations de rapports d'ateliers de dialogue sur les savoirs autochtones  
807 et locaux dans les évaluations ;

808 d) L'équipe spéciale et le groupe d'appui technique ont-ils communiqué des observations  
809 relatives aux savoirs autochtones et locaux pendant des examens externes ? ;

810 e) Nombre de supports ajoutés à la bibliothèque Zotero sur les savoirs autochtones  
811 et locaux.

- 812 10. Participation des peuples autochtones et des communautés locales aux processus  
813 de la Plateforme :
- 814 Nombre de participant(e)s à des ateliers de dialogue, des webinaires, des appels à contributions  
815 et d'autres activités.

816 **V. La Plateforme a-t-elle soutenu l'examen d'instruments relatifs**  
817 **aux politiques et d'outils et de méthodes d'appui à l'élaboration**  
818 **des politiques dans ses évaluations et favorisé l'adoption**  
819 **des conclusions des évaluations dans les processus de prise**  
820 **de décision ?**

- 821 11. Fourniture d'un appui aux évaluations :
- 822 a) Nombre de formations dispensées à des expert(e)s chargé(e)s des évaluations  
823 sur les différentes politiques existantes ;
- 824 b) Nombre de participant(e)s ayant assisté à ces formations ;
- 825 c) Nombre d'expert(e)s et de professionnel(le)s de l'élaboration des politiques ayant  
826 participé aux groupes d'expert(e)s chargés des évaluations de la Plateforme.
- 827 12. Fourniture d'un appui à l'utilisation des évaluations dans la prise de décisions :
- 828 a) Nombre de participant(e)s à des dialogues en ligne sur l'utilisation des évaluations  
829 dans la prise de décisions ;
- 830 b) Nombre de vues et de téléchargements des fiches d'information ;
- 831 c) Nombre d'exemples dans lesquels des évaluations de la Plateforme ont été utilisées  
832 dans la prise de décisions (résultats d'enquête et entrées dans la base de données TRACK) ;
- 833 d) Mentions des évaluations de la Plateforme dans les décisions d'accords multilatéraux  
834 relatifs à l'environnement concernés.

835 **VI. La Plateforme a-t-elle conseillé les auteur(e)s d'évaluations**  
836 **sur l'utilisation de scénarios et modèles existants et favorisé**  
837 **l'établissement de nouveaux modèles et scénarios pour les travaux**  
838 **futurs de la Plateforme ?**

- 839 13. Fourniture de contributions pertinentes à des évaluations et autres produits de la Plateforme :
- 840 a) Des membres d'équipe spéciale ont-ils examiné des rapports d'évaluation  
841 ou de cadrage, ou y ont-ils contribué ?
- 842 b) Nombre d'expert(e)s chargés des évaluations ayant participé à des webinaires  
843 ou à des activités d'information similaires organisées à leur intention par l'équipe spéciale ;
- 844 c) Degré de satisfaction des expert(e)s chargé(e)s des évaluations concernant  
845 les webinaires ou échanges similaires organisés à leur intention par l'équipe spéciale ;
- 846 d) Un processus et des principes de liaison efficaces visant à faciliter la collaboration  
847 entre les expert(e)s chargé(e)s de l'évaluation et l'équipe spéciale ont-ils été mis en place dans le cadre  
848 de chaque évaluation ?
- 849 14. Adoption par les communautés de pratique :
- 850 a) Nombre de citations d'articles relatifs au Cadre sur l'avenir de la nature pendant  
851 la période intersessions ;
- 852 b) Nombre de productions scientifiques (articles dans des revues à comité de lecture,  
853 chapitres d'ouvrages, actes de colloque) publiées pendant cette période intersessions mentionnant  
854 le Cadre sur l'avenir de la nature ou d'autres exercices de scénarios ou de modélisation intéressant  
855 les travaux de l'équipe spéciale ;
- 856 c) Nombre de documents mondiaux et nationaux d'orientation faisant référence au Cadre  
857 sur l'avenir de la nature ou à d'autres scénarios axés sur la biodiversité.

- 858 15. Sensibilisation et diffusion par l'équipe spéciale :
- 859 a) Nombre de vues du webinaire en ligne de la Plateforme qui présente les scénarios
- 860 et les modèles, dont le Cadre sur l'avenir de la nature ;
- 861 b) Nombre de téléchargements des orientations méthodologiques sur l'utilisation
- 862 du Cadre sur l'avenir de la nature depuis Zenodo ;
- 863 c) Degré de satisfaction à l'égard des ateliers, webinaires et réunions coorganisés
- 864 ou organisés pour diffuser des connaissances à la communauté de pratique.

---

865